



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX le 5 juin à dix-neuf heure, le Conseil municipal légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur PACAUD Lionel, Maire.

Présents	PACAUD	Lionel	GIRARD	Éric	ROUCHER	Éric
	LOUVRIER	Franck	BLANCHON-LEGROS	Isabelle	DOMERGÉ	Dominique
	HENIN	Angélique	VERGNAUD	Céline	BLANCHET	Manoëlle
	CHARTOIS	Jean-Yves	RAVAUD	Fabien	MUMLER	Christophe
	LAULANET	Jérôme	GUILLOUX	Raphaële	BASTIEN	Michaël
	BOUVERET	Chantal	PIERROT	Fabrice	MALITE	Kléane
	KRAWCZYK	Marie				

Pouvoirs	DROMER-MENET	Martine	Donne pouvoir à	CHARTOIS	Jean Yves
	GUIBERTEAU	Emmanuelle	Donne pouvoir à	GUILLOUX	Raphaële
	GATEL	François	Donne pouvoir à	PACAUD	Lionel
	BOUVERET	Chantal	Donne pouvoir à	RAVAUD	Fabien
	LAURENT	Jean-Vivien	Donne pouvoir à	DOMERGE	Dominique

Secrétaire de séance	MALITE Kléane
----------------------	---------------

Transmis au représentant de l'Etat le		Publiée le	
---------------------------------------	--	------------	--

Ordre du jour

Élections Sénatoriales

INSTANCES

Rapport 072_INST- Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal

Le Quorum est atteint

Ouverture de la Séance à 19h00

Le Maire, Lionel PACAUD, ouvre la séance.

Le procès-verbal du conseil du 18 mai 2026 est validé sans observations.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **Madame MALITE Kléane**, est désignée

Rapport 072 : ELEC Désignation des délégués et suppléants sénatoriales 2026
--

Pour information - Elections partielles des sénateurs le 27 septembre 2026 prochain,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral

Vu le code des communes

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour les élections sénatoriales.

Vu le renouvellement du conseil municipal consécutif aux élections du 15 mars 2026.

Vu l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire en date du 21 mars 2026.

Vu l'information transmise par le bureau élection des services de la préfecture en date du 22 avril 2026.

Considérant que la strate de population de la commune de Soubise est située entre 2 500 et 3 499 habitants.

Considérant que le nombre de conseillers municipaux est de 23.

Considérant que, dans les communes dont le nombre de conseillers est de 23 doivent désigner **7 délégués**.

Considérant que le nombre de suppléants est arrêté à 3 pour les communes où le nombre de délégués est inférieur à 5, un délégué supplémentaire est désigné par tranches de 5 soit **4 suppléants** pour la commune de Soubise.

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les suppléants par scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant la date des élections sénatoriales le **27 septembre 2026**.

Considérant que le quorum est atteint.

Après avoir mis en place le bureau électoral composé de :

Président : Lionel PACAUD - Maire

Deux conseillers les plus jeunes : Kléane MALITE, Fabien RAVAUD.

Deux conseillers les plus âgés : Manoëlle BLANCHET, Jean-Yves CHARTOIS.

Il est procédé à la désignation des délégués du conseil municipal en vu des élections sénatoriales soit :

- 7 Délégués
- 4 Suppléants

Les délégués sont élus à la représentation proportionnelle, la proclamation des élus est faite par ordre de présentation de liste telle qu'elle a été déposée au Maire.

Après un appel de candidatures, une seule liste est proposée.

NE PEUVENT PAS ETRE CANDIDATS :

- Les conseillers n'ayant pas la nationalité française.
- Les Militaires en position d'activité.

Liste 1
TITULAIRE
M LOUVRIER Franck
Mme DROMER MENET Martine
M LAULANET Jérôme
M HENIN (Née CHASTIN) Angélique
M CHARTOIS Jean-Yves
Mme GUIBERTEAU (Née DEMONEIN) Emmanuelle
M GIRARD Eric
SUPPLEANT
Mme BOUVERET (Née MARMIER) Chantal
M RAVAUD Fabien
Mme BLANCHON-LEGROS Isabelle
M LAURENT Jean-Vivien

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne prévu à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants - bulletins dans l'urne	23
Nuls	0
Blancs	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Liste	Nombre de voix en lettres	Nombre de voix	Nombre Titulaire	Nombre suppléants
Franck LOUVRIER	Vingt Trois	23	7	4

Proclamation des résultats :

Sont désignés délégués et suppléants au tableau des électeurs sénatoriaux :

LISTE	TITULAIRES (7)
Franck LOUVRIER	M LOUVRIER Franck
Franck LOUVRIER	Mme DROMER MENET Martine
Franck LOUVRIER	M LAULANET Jérôme
Franck LOUVRIER	M HENIN (Née CHASTIN) Angélique
Franck LOUVRIER	M CHARTOIS Jean-Yves
Franck LOUVRIER	Mme GUIBERTEAU (Née DEMONEIN) Emmanuelle
Franck LOUVRIER	M GIRARD Eric

LISTE	SUPPLEANT (4)
Franck LOUVRIER	Mme BOUVERET (Née MARMIER) Chantal
Franck LOUVRIER	M RAVAUD Fabien
Franck LOUVRIER	Mme BLANCHON-LEGROS Isabelle
Franck LOUVRIER	M LAURENT Jean-Vivien

Observations : acceptation des délégués et suppléants

Questions diverses

Gestion des épisodes de canicule dans les bâtiments scolaires

Monsieur MUMLER Christophe interroge Monsieur le Maire sur les solutions envisagées par la commune afin de faire face aux fortes températures constatées dans les salles de classe et au sein du restaurant scolaire lors des épisodes de canicule.

Monsieur le Maire indique que ce sujet fait actuellement l'objet d'une réflexion globale. Il précise que la seule installation de dispositifs de climatisation ne constituerait pas une réponse pleinement satisfaisante au regard des enjeux énergétiques, environnementaux et de confort d'usage.

Il rappelle que, dès 2022, la commune a engagé des études relatives à l'amélioration des performances thermiques du bâti de l'école maternelle et du restaurant scolaire. Une première estimation financière des travaux nécessaires a été établie à hauteur d'environ 1,3 million d'euros HT.

Dans l'immédiat, des mesures organisationnelles ont été mises en œuvre. Les horaires des agents municipaux ont ainsi été adaptés afin de permettre une aération des locaux aux heures les plus fraîches de la journée, avec des effets jugés positifs par les équipes enseignantes.

Par ailleurs, la commune prévoit l'installation d'une voile d'ombrage destinée à limiter le rayonnement solaire sur la verrière du restaurant scolaire. Ce dispositif devrait permettre une diminution significative des températures dans l'espace de restauration collective.

À moyen terme, Monsieur le Maire indique qu'une consultation sera lancée afin de recruter un programmiste. Celui-ci aura pour mission de définir un projet global de rénovation, en adéquation avec les usages et les besoins fonctionnels des équipements.

Enfin, il est rappelé que la commune s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'Éducation Nationale relatives à la gestion des épisodes de forte chaleur, notamment celles issues de la circulaire du 8 juin 2023 relative à la gestion des vagues de chaleur dans les écoles et établissements scolaires, ainsi que des consignes diffusées dans le cadre du Plan national canicule (instruction interministérielle annuelle). Ces textes prévoient notamment l'adaptation des activités, la vigilance accrue des personnels et la mise en œuvre de mesures visant à garantir la santé et la sécurité des élèves.

Fin de séance : 19 h 46
La secrétaire de séance
Kléane MALITE



Lionel PACAUD,
Maire

